

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE**

SEANCE DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf janvier, à 18 H 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, centre culturel André Malraux, sous la présidence de Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.

Date de la convocation : Le 23 janvier 2025

SR

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel :

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Virginie DELEAU - Jean-Nicolas BECUE - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU – Enzo BRUNETTO.

POUVOIRS : Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Philippe BELTRANDO à Pierre-Yves CHABAUD - Anne-Marie VIET à Marina HOCQUET - Ludovic COQUILLAT à Virginie DELEAU - Claude PIGNOL à Evelyne DOMANICO.

ABSENTS (Excusés) :

SR

I - Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire propose la candidature de Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN au poste de secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée.

Monsieur le Maire demande à ce que soit observée une minute de silence pour les sinistrés de Mayotte.

SR

II - Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé, **AVEC 24 VOIX POUR** (M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - Mme MINUTOLO Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie -- Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude M. BRUNETTO Enzo) **ET 5 ABSTENTIONS** (M. BECUE Jean-Nicolas - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - Mme COSTIOU Pascale), le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024. Le groupe le cœur et l'action s'abstient au motif habituel que « les propos de l'opposition pouvant desservir la majorité ne sont sciemment pas retranscrits ».



III - Présentation des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal :

29/2024	Décision budgétaire modificative portant virement de chapitre à chapitre/Section de Fonctionnement
30/2024	Virement de crédits de chapitre à chapitre/Section d'Investissement
01/2025	Virement de crédit de chapitre à chapitre/Section de Fonctionnement



IV - Ordre du jour :

1) Délib 01_2025 Rapport d'orientations budgétaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la délibération de l'assemblée prend acte du débat d'orientation budgétaire. Par son vote, l'assemblée prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence de ce rapport.

Il est donc proposé le projet de délibération suivant :

Art. 1 : DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Jocelyne BONTOUX : Pourquoi la part CAF est en baisse pour le CML de 10% et en hausse de 35% pour le multi accueil ?

Monsieur le Maire : Par rapport au nouveau modèle de calcul qu'ils ont mis en place. On perd d'un côté, on gagne de l'autre mais au final on perd plus que ce que l'on gagne.

Jocelyne BONTOUX : Par rapport à la taxe foncière bâti, on encaisse 7% de plus de ce que l'Etat fait appliquer nationalement (p5, impôts et taxes, produit de la fiscalité directe).

Où se trouve le fonds de péréquation ?

Monsieur le Maire : on le retrouve un peu plus loin dans la situation financière de la commune. La taxe foncière ne rapporte que 52% du montant du fonctionnement de la commune.

Jocelyne BONTOUX : Il y a de moins en moins de transactions.

Monsieur le Maire : Déjà sur les ventes et les reventes on perd la part qui revient à la commune puisqu'il y a eu une baisse en 2024 et qu'il n'est pas sorti de nouveau projet. On reste sur une taxe foncière de faibles transactions sur 2024. Quant au fonds de péréquation, ce sont les communes les plus riches qui abondent pour les communes les plus modestes. C'est mécanique, les communes les plus riches vont être taxées par l'Etat et vont donc devenir moins riches par effet ascenseur, donc le fonds de péréquation va baisser aussi pour les communes les moins riches.

Jean-Nicolas BECUE : Je suis p10, je voudrais commenter le chapitre « 10 : Atténuation de produits » dont je pense qu'il est essentiellement, pour ne pas dire totalement, constitué par la pénalité dite SRU. Je vois une envolée de 54% entre 2023 et 2024, qui était déjà précédée par d'autres envolées depuis 2020. Puisqu'on nous rappelle qu'en 2020 l'atténuation de produits était de 90 000€ et qu'elle est arrivée à 242 000€. Je regrette, on en a déjà parlé ici et ailleurs, et même si la loi SRU n'est pas toujours très juste avec les communes, clairement, je ne pense pas que nous puissions nous flatter d'avoir fait tout ce que nous pouvions en matière de logement social.

Monsieur le Maire : La pénalité SRU, pour que vous sachiez tout, les Maires de l'association des Maires de France sont intervenus auprès du Gouvernement, enfin, un des trois qui se sont succédé, pour essayer de remettre une loi SRU qui soit juste. Nous déposons des permis de construire pour des logements sociaux sur la commune, pour essayer de réduire cette pénalité SRU. Aujourd'hui on a un projet lancé depuis 2020 sur un logement social, qui pouvait, avec un tiers de logement social, nous éviter la pénalité SRU. Mais aujourd'hui il y a des recours, le Tribunal Administratif doit se prononcer depuis 3 ans et ne l'a toujours pas fait. Donc, on attend ... Les projets sont là. Avec le Montounier on a un problème de bailleur social. Il est facile de dire qu'on ne fait pas ce qu'il faut, mais il faut aussi considérer que c'est très compliqué à faire. La commune n'a pas forcément le foncier nécessaire pour construire du logement social, si ce n'est l'adosser à des projets nouveaux qui vont sortir.

Marie-Thérèse FOURNIER : Je reviens à la page 9, question concernant la taxe de séjour, le ROB 2024, la colonne 2023 était de 34 460€. Vous nous aviez expliqué que la fréquentation avait été impactée par l'inflation, mais pourquoi avoir changé ce montant en 50 650€ ? On a noté pas mal de petites erreurs dans les bulles. La présentation est très bien faite mais les montants ne correspondent pas forcément.

Monsieur le Maire : Les chiffres ne sont pas forcément exacts car au moment de la rédaction nous n'avions pas toutes les rentrées. L'augmentation se justifie aussi par Pierre & Vacances qui a rapporté cette année plus de 90 000€. Par contre, la gendarmerie n'a pas gagné autant d'argent que les autres années pour des raisons de jeux olympiques qui ont mobilisé les gendarmes sur les événements. Cette année, aussi, nous allons exceptionnellement être obligés de renvoyer 34% au Conseil Régional au titre de la ligne « LGV » et 10% au Département, mais, là, comme déjà depuis plusieurs années.

Jean-Nicolas BECUE : Je veux avancer à la page concernant les principaux investissements de la commune (p35), 152 760€ pour des boxes aux 4 chemins, pour moi, mais c'est peut-être une déformation professionnelle, il s'agit de parkings. Je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu de ligne budgétaire visant des parkings ni leur finalisation ou leur création ou quoi que ce soit. Est-ce que ce sont des parkings ou autre chose ?

Monsieur le Maire : Il s'agit des locaux commerciaux qui avaient été budgétés, c'est la finalisation des travaux commerciaux et le changement d'affectation, puisque ça devait être une salle de conseil qu'on a redivisée en locaux commerciaux. Ce sont les travaux qui ont nécessité de cloisonner, d'aménager, eau, maçonnerie, etc...

Jean-Nicolas BECUE : Alors, excusez-moi, mais si ça s'est finalisé en 2024, ça a marché comment ? Ce ne sont pas des boxes, ce sont des locaux, ces locaux ils ont été attribués, on a même voté des baux dérogatoires en 2023, on a accordé des gratuités pendant un an, donc les locaux ils étaient déjà affectés. Pourquoi est-ce qu'il y a une finalisation de travaux en 2024 ?

Monsieur le Maire : Parce que l'ensemble des travaux a été finalisé en 2024.

Jean-Nicolas BECUE : Mais par exemple, quand on avait, que ce soient des commerçants de bouche ou que ce soit la banque Caisse d'Épargne qui devait faire des travaux dans le cadre de baux dérogatoires qui leur ont été accordés, finalement, c'est nous qui les faisons ces travaux ?

Monsieur le Maire : On a fait le gros œuvre, suivant les normes, incendie, etc, nous avons fait les murs, les placo, les sols, les faux plafonds. Les aménagements intérieurs, tout ce qui est petit cloisonnement qui correspond aux besoins du commerce, ce sont les commerçants qui les ont faits.

Jean-Nicolas BECUE : Si les travaux ont été finalisés en 2024, ça veut dire qu'on a fait les travaux après que les commerçants ont été installés ?

Monsieur le Maire : Les travaux ont été finalisés, on a mis des portes, la finalisation totale des travaux a été faite en 2024.

Patrice ENSARGUEX : Je reviens en arrière, slide 11, comparaison par rapport à l'année dernière, de la masse salariale. Cette année, application de 5 points d'indice. L'année dernière 3.5% du point d'indice.

Monsieur le Maire : les 5 points d'indice ont été décidés par le gouvernement.

Patrice ENSARGUEX : Ce n'est pas ma question. L'année dernière on était en point d'indice, cette année on est en pourcentage, pourquoi une année en pourcentage et pourquoi une autre année en points ? On a du mal à s'y retrouver.

Monsieur le Maire : L'augmentation, en 2023, c'était 3% des salaires, accordée par l'Etat pour les fonctionnaires. Pour 2024, l'Etat a décidé d'accorder 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents de la fonction publique territoriale. Donc ce sont deux méthodes de calcul qui sont différentes, mais qui provoquent inévitablement une augmentation de la masse salariale. L'Etat décide et les collectivités doivent se débrouiller pour payer.

Patrice ENSARGUEX : 3.5% d'un point d'indice ça représente quoi ? Ou que représente un point d'indice ? Vous pouvez me le dire ?

Monsieur le Maire : Je vous transmettrai le montant exact du point d'indice. Malgré l'augmentation de ces fameux points d'indice, plus la prime sur la précarité qui a coûté à la commune 25 000€, pareil, décision gouvernementale supportée par les communes, il y a aussi les arrêts maladie, enfin il y a plusieurs sujets sur lesquels l'Etat a décidé de remercier les fonctionnaires, on a quand même réussi à baisser la masse salariale de 1.34%. Des efforts ont été menés et consentis par le personnel. En raison de décisions gouvernementales la masse salariale ne cesse de croître, il faut donc jongler, réaffecter ou supprimer des postes là où c'est nécessaire.

Patrice ENSARGUEX : L'année dernière, la masse salariale était à 61%. Cette année vous ne dites rien du tout, vous dites qu'on est au-dessus de 57.6% qui est le chiffre de l'année dernière sur le plan national. Alors cette année on en est où ?

Monsieur le Maire : Autour de 59% de masse salariale de la commune.

Patrice ENSARGUEX : Un coup vous mettez les pourcentages, un coup ils disparaissent.

Attribution des subventions aux associations, l'année dernière, nous avions 110 575€ pour 54 associations, cette année, nous 110 525 pour 46 associations. J'ai regardé, vous en avez plus que ça, vous dépassez les 50. C'est quoi la différence ? Certains n'ont pas demandé ? Toutes les associations ont-elles eu 100% de leur subvention l'année dernière ? L'histoire des 80/20, vous savez.

Diane LAMOTTE : Oui, cela a été versé. Et d'ailleurs on ne fera plus comme ça. Pas mal d'associations n'ont pas fait la demande, ou pas dans les temps, sachant qu'ils ont eu plus de deux mois pour le faire et trois relances. Il y a aussi des associations qui des années ont des projets et d'autres années, pas.

Patrice ENSARGUEX : Bonne nouvelle pour l'arrêt du 80/20. Parfait. On pensait que nous allions dérouler ensemble les 46 vues.

Jean-Nicolas BECUE : Page 42, projets 2025. Je vois une ligne relativement importante, travaux des locaux de la poste, 220 000€. La poste pour moi elle a été plus ou moins concédée au Département dans le cadre de la Maison du Bel Age. S'il y a des travaux à hauteur de 220 000€ pour ces locaux qui ont quand même été audités, améliorés, décorés par le Département, est-ce qu'il ne serait pas raisonnable que le Département participe ?

Monsieur le Maire : Il participera de fait puisque nous aurons des subventions sur le bâtiment. Il participera comme il a participé sur tout. La Maison du Bel Age a été aménagée par le Département qui a rénové tout l'intérieur. Il faut rénover l'extérieur maintenant. Faire l'étanchéité du bâtiment, refaire les façades qui contiennent de l'amiante. Le bâtiment est occupé pour moitié par la Maison du Bel Age, il reste l'autre partie qu'il faut aménager. On ne fera pas un toit plat mais une toiture en tuiles pour redonner un style provençal, auquel nous sommes, je pense, tous attachés. Cela redonnera aussi du style à la place.

Patrice ENSARGUEX : 220 000€, ça fait cher pour faire un toit.

Monsieur Le Maire : C'est le prix. Rien que le désamiantage c'est 80 000€. Ce sont les prix des marchés et on n'a pas d'autre solution, il faut le faire.

Marie-Thérèse FOURNIER : Page 26, investissement depuis le 1^{er} juillet 2020, 55 460€, ça correspond à l'achat d'une lampe vidéo projecteur, d'un four à micro-ondes, d'un socle numérique, d'acquisition de bancs écologiques et de deux tableaux numériques. On trouve que c'est cher.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas la totalité de ce qui a été investi, c'est un extrait de la liste. C'est un échantillon pour illustrer.

Jocelyne BONTOUX : Nous remarquons un fait nouveau dans l'analyse analytique. Cela ressemble à de la propagande. Ces investissements de 2024 concernent le ROB 2024 et nous avons une rétrospective depuis 2020. Pourquoi avoir instauré cette rétrospective maintenant, à un an de la fin du mandat ?

Monsieur le Maire : C'est toujours bien d'avoir ce qui a été fait et investi, pour comprendre où est passé l'argent.

Jocelyne BONTOUX : Pourquoi ne le faire que maintenant alors ?

Monsieur le Maire : Nouvelle DGS, nouveau système.

Jocelyne BONTOUX : Ça fait opportuniste.

Monsieur le Maire : Ce document est clair et a le mérite d'exister. Ce document n'est pas opportuniste.

Jocelyne BONTOUX : Il y a des incohérences. Par exemple, page 16, délégation sport jeunesse, évidemment tous les titres ont changé cette année. En fonctionnement nous avons 73 955€. Il y a une variation de +16,96 % par rapport à l'année passée. Sauf que, l'année passée, c'était 90 797€, j'ai pris le ROB de l'année dernière. Donc, ce n'est pas +16, c'est -23. Si vous prenez le temps de regarder, allez aussi sur la bulle d'après, vous annoncez -10%. L'année dernière vous annonciez 531 476€. Donc ce n'est pas -10, c'est +5. Dans les recettes, on est à -11% alors que l'année passée c'était 296 515€. Ça fait +8.5%.

Je peux vous parler de la p15, de 63 animateurs l'année passée, on passe à 82, ça fait +19, plus un animateur permanent, ça fait quand même 20 personnes en plus en animation.

Monsieur le Maire : Oui, l'animation c'est quand même du temps partiel.

Jocelyne BONTOUX : C'est comme ça depuis toujours.

Diane LAMOTTE : Nous avons une énorme hausse de la fréquentation de la garderie qui nous a contraints de faire des recrutements partiels. Il y a des périodes avec plus d'enfants, notamment en septembre et aux vacances d'octobre. Et nous n'avons pas toujours les mêmes personnes qui peuvent revenir à chaque vacance.

Jocelyne BONTOUX : Mais on fonctionne comme ça depuis toujours. 20 personnes en plus, de 64 on passe à 93, ça fait beaucoup. Même si c'est du service, et c'est bien, mais ça paraît difficile de faire des économies.

Monsieur le Maire : On ne fera jamais d'économies sur le poste des enfants. Nous avons de plus en plus d'enfants et de plus en plus de familles qui achètent et s'installent. Il faut garder ces enfants. Le CML marche fort. Ça demande de l'animation. Nous n'économiserons pas. Je suis dans cette dynamique depuis 2020.

Diane LAMOTTE : Nous arrivons à 150 enfants à la garderie le soir, nous allons même être limite en termes de locaux à force. C'est un niveau jamais atteint auparavant.

Jocelyne BONTOUX : P24, nous ne comprenons pas les chiffres en comparaison avec l'année passée. Ecole maternelle, délégation affaires scolaires, l'année passée, c'était 253, cette année 256 et on note un ratio de -2%. A l'école élémentaire, on observe une augmentation de 45,48% toujours avec le même nombre d'agents. Ça fait beaucoup.

Monsieur le Maire : Ça correspond à la masse salariale.

Jocelyne BONTOUX : Il y a toujours 4 agents. Alors oui, 4 ou 5 points de plus, mais 45% d'augmentation ? Comment on l'explique ?

Monsieur le Maire : C'est lié au remplacement des agents, il a beaucoup de turn-over, d'absences, beaucoup de petits contrats sur de courtes périodes. Pas que dans le scolaire d'ailleurs, dans certains services de la ville aussi. On paye les arrêts maladies, les remplacements, on paye partout. On paye deux fois les postes en fait.

Jocelyne BONTOUX : C'est normal qu'on s'interroge.

Alain TARRINI : Il est pris en compte les remplacements. Dans cette masse salariale, il y a à la fois le salaire des titulaires et celui des remplaçants. Et pour suivre ça avec la responsable du service, je peux vous dire qu'elle s'arrache les cheveux pour trouver des gens pour nettoyer les classes, pour faire le ménage, etc. C'est compliqué. Elle doit aussi trouver quelqu'un pour le centre culturel, le hall d'accueil, tout... Dans certaines semaines il y a plusieurs remplacements et plusieurs personnes chaque jour, donc la masse salariale augmente de fait.

Jocelyne BONTOUX : Page 25, il s'agit de repas servis à l'école. A l'école élémentaire, on parle de 34 779 repas servis. L'année passée, je vous le donne en mille, il y en avait 34 779. Mais il y a quand même 9.87% d'augmentation. Mais c'est où ? A côté, repas servis au CML, cette année, 9 173. L'année passée, 9 173 et +8,19%. Mais c'est qui ? Repas servis au personnel, on a une variation de 10,68%. L'année passée, il y avait 3 991 repas. Et ben cette année, il y en a 3 991. Mais qu'est-ce qu'il se passe ?

Monsieur le Maire : On va vérifier les chiffres. Vous voyez, c'est de la mauvaise propagande.

Jocelyne BONTOUX : C'est vrai que le document est beau, mais il ne faut pas le lire.

Monsieur le Maire : Ne soyez pas aussi agressive. Il faut retenir une chose dans les chiffres, les bulles peuvent avoir certaines incohérences, mais la commune a quand même économisé 312 000€ sur le fonctionnement, cette année.

Jocelyne BONTOUX : Oui, il y a des impôts, 7% de taxe bâti. Et le reversement de la CLECT.

Monsieur le Maire : La CLECT c'était 391 000 d'attribution de compensation. Cette année on a décompté en plus 170 000 qui sont au profit de l'éclairage public.

Jocelyne BONTOUX : Voilà, 170 000 + 134 000.

Monsieur le Maire : La CLECT a bon dos surtout qu'on ne les encaisse plus, on les reverse de l'autre côté. Ils nous sont pris, comme ça, c'est réglé. Ce n'est pas la CLECT qui règle les problèmes, c'est une gestion de la commune qui est saine, il n'y a pas d'envolée financière sur des sujets ou des postes. Il y a un emprunt pour l'école. Depuis 5 ans on n'a pas emprunté 1€ pour aucune réalisation que ce soit. Le stade a coûté plus de 600 000€ en auto-financement. Alors il y a peut-être des erreurs dans les bulles mais la gestion de la commune est saine.

Patrice ENSARGUEX : Qui a lu ce document dans cette assemblée ? Si vous l'avez lu ...

Monsieur le Maire : Moi je l'ai lu. Vous êtes toujours en train de donner des leçons.

Patrice ENSARGUEX : Je ne donne pas de leçon. Vous avez fait des copiés-collés, admettez-le.

Monsieur le Maire : Bon, on ne va pas partir dans un délire de questions-réponses, de toute façon ça n'appelle pas au vote.

Jocelyne BONTOUX : Non, mais le DOB appelle le ROB. Le débat n'est pas terminé même si vous estimez que vous voulez l'arrêter. Si vous refusez de faire le DOB, le ROB n'a pas lieu d'être. Si vous ne sortez pas du cadre ça ira plus vite. Au sujet de la petite enfance, avez-vous recruté un nouvel agent pour remplacer la directrice adjointe ?

Monsieur le Maire : C'est en cours mais c'est compliqué de trouver quelqu'un de sa catégorie. Surtout que des communes payent beaucoup mieux que nous.

Marie-Thérèse FOURNIER : P29, délégation environnement-écologie, l'investissement depuis juillet 2020 est de 132 196€ et ce qui est dans la bulle a déjà été réalisé. Y a-t-il quelque chose de prévu sur ce chapitre environnement ? C'est un sujet d'actualité et nous n'avons rien vu dans les orientations en 2025.

Monsieur le Maire : Il y a surtout des choses qui vont être prévues surtout par l'action de la Métropole. On travaille sur la végétalisation de la place du marché, par exemple. C'est une place minérale que nous voulons arborer. La Métropole a la charge du sujet. La Métropole a des zones qui lui appartiennent, en bordure de voies par exemple. Métropole ou Département. Il y a des investissements qui vont être portés pour Villes et Villages fleuris. On a réussi à se faire peindre les barrières qui ne l'étaient plus depuis des années. Ils ont repris le côté embellissement de la commune. La réfection et la réhabilitation de l'éclairage public entre le rond-point des pompiers et les 4 chemins va nous obliger, malheureusement, à faire des tranchées sans doute sur les espaces verts, on n'aura pas d'autre solution. Mais l'éclairage sera moderne, écologique et économique. Mais vu que ça a été « clecté », c'est un ouvrage métropolitain. Il y a une dynamique écologique maintenue. Il y a le projet nouvelle école, le remplacement d'essences d'arbres, plus résistantes et moins inflammables. Il est prévu la végétalisation du parking derrière les pompiers, puisqu'on sait que la nouvelle caserne ne se fera pas là. On va aménager ce site. Faire un parking enrobé. Ce sera un parking métropolitain. La caserne sera sans doute déménagée dans la zone du Caire. Le sol sous la caserne actuelle ne se prête pas à une extension.

Patrice ENSARGUEX : P44, Monsieur FREY, construction de l'école élémentaire, il y a une coquille sur le montant, un zéro en plus. Je plaisante, vous avez dû le voir.

Max FREY : En effet, un zéro en trop. J'en profite pour rebondir. En effet sur un document de 46 pages, il peut y avoir des coquilles. Ce qui est important pour l'assemblée et ceux qui nous écoutent, c'est page 11, la situation financière de la commune. C'est l'ADN de la commune. Les dépenses à caractère général, malgré l'inflation, subissent une diminution de 3.87%, ça démontre une bonne gestion. Les charges de personnel sont aussi en diminution de 1.34% alors que, on l'a dit, il y a eu des primes, l'augmentation des indices etc. La gestion est millimétrée. Alors quelques coquilles, oui, et ça prouve que vous avez bien lu et merci de nous en avoir fait part.

Pascale COSTIOU : Diapositive 38, sur les orientations financières de 2025, est ce que la préparation du budget tient compte par anticipation du nouveau projet de loi de finances du Gouvernement, les nouvelles mesures sont-elles intégrées ?

Monsieur le Maire : Oui, à condition de savoir ce qui va en sortir. Le Gouvernement annonce un budget pour février, à condition qu'il tienne jusque-là. Dans tous les cas, ce sera le budget 2024 qui sera reporté sur 2025 si un budget n'est pas voté. Si on fait le budget en mars comme nous y oblige la loi, on tiendra compte du budget national, de la loi de finances 2025, si un budget est voté, sinon on repartira sur la base de 2024. Aujourd'hui c'est l'incertitude totale.

Pascale COSTIOU : Diapositive 43, sur les orientations financières de 2025, acquisition d'une Rosalie. Combien de places prévues ? Pour les enfants de quelles écoles ?

Diane LAMOTTE : Dans le cadre de l'écologie et d'un projet de pédibus, pour toujours moins de voitures aux abords de l'école, on envisage de faire des circuits à pied ou en Rosalie, qui aurait entre 8 et 10 places.

Les parents ont reçu un questionnaire très complet pour voir qui souhaiterait des points de ralliement pour faire le trajet à pied en partant de chez soi. La Rosalie, électrique bien sûr, est un projet supplémentaire, pour les enfants plus petits.

Pascale COSTIOU : Ça ne fait pas doublon avec le transport scolaire interne ?

Diane LAMOTTE : Le transport interne c'est pour les enfants qui habitent loin c'est une question de sécurité. Là c'est pour le centre-ville, pour éviter de prendre la voiture.

Jocelyne BONTOUX : Il faut un accompagnateur pour l'école maternelle.

Diane LAMOTTE : Deux adultes et huit enfants.

Jocelyne BONTOUX : Et des points de ralliement.

Diane LAMOTTE : Exactement.

Alain TARRINI : Il y a eu un débat avec les parents, le conseil d'école, le conseil des élèves, le CMJ. Les questions sont nombreuses et variées. Il y a toujours des accompagnateurs, c'est obligatoire. Ça fonctionne avec des adultes et des bénévoles. C'est difficile à mettre en place. Mais on a beaucoup de bonne volonté.

Jean-Nicolas BECUE : Vous nous avez expliqué, à juste titre, qu'il y avait une grosse incertitude sur le budget national et ça aura forcément des ricochets sur les finances des collectivités territoriales. Dans les deux mois, ou dix semaines, qui nous séparent du vote du budget, si jamais on avait des mauvaises surprises, étant donné que je pense que les mauvaises surprises seraient plutôt un accroissement des charges prévisionnelles plutôt qu'une augmentation des produits, la soupape de sécurité que vous avez sûrement prévue, c'est l'augmentation des taxes locales ou c'est la suppression ou la diminution de tel ou tel des projets dont vous nous faites part dans ce rapport d'orientations budgétaires ?

Monsieur le Maire : Avant de vous répondre, je voudrai savoir ce que va être le budget, parce que je ne sais pas ce qu'il y aura dedans, ni même s'il y en aura un. Il n'y aura pas d'augmentation d'impôt pour 2025, ça c'est clair. Je l'ai dit, je le répète. On ajustera le budget en fonction des moyens qu'on aura pour faire fonctionner la commune. On ne va pas se lancer dans une surenchère de chiffres alors qu'on ne sait pas. Ils font des compromis entre partis politiques et on n'a pas demandé l'avis des communes.

Marie-Thérèse FOURNIER : Je reviens sur le pédibus. Nous l'avions déjà mis en place à l'époque et il s'avère que nous avons 5 départs des différents quartiers de Roquefort-la Bédoule, nous avons trouvé des parents qui encadraient (un devant, un derrière et 7 ou 8 enfants au milieu avec des chasubles). Le problème c'est l'assurance, les parents accompagnateurs deviennent quasiment responsables des enfants. Le pédibus a marché un temps mais la voiture a été plus forte.

Monsieur le Maire : Dans ce domaine, il y a eu pas mal d'évolutions législatives pour favoriser ces déplacements doux et éviter aux gens d'utiliser les véhicules. Est-ce que votre expérience serait encore d'actualité ?

Diane LAMOTTE : L'orientation, c'est que les parents qui seraient d'accord pour laisser leurs enfants participer au pédibus devraient signer un règlement intérieur comme pour le CML, l'école ou la garderie, et fournir une assurance en responsabilité civile.

Jocelyne BONTOUX : Dans les orientations financières de 2025, il y a l'acquisition de 4 tableaux numériques interactifs pour l'école élémentaire. L'année dernière il y a eu 2 tableaux numériques achetés pour 8 834€ TTC, cette année vous allez en acheter 4 pour 1 800€ ?

Alain TARRINI : C'est la suite du programme socle numérique. L'investissement a été réparti sur plusieurs années.

Jocelyne BONTOUX : Ça j'ai compris, le projet Provence numérique coûte 33 000€. Ce que je veux dire c'est l'année passée vous aviez acheté 2 tableaux pour 8 834€, et là dans les orientations budgétaires, vous prévoyez d'en acheter 4 pour 1 800€.

Alain TARRINI : On paye en fonction d'un échéancier sur la totalité du projet. Ce qui est important c'est la globalité du projet et du prix.

Jocelyne BONTOUX : Est-ce qu'on peut me répondre, pourquoi 4 tableaux numériques c'est 1 800€ ?

Madame la Directrice Générale des Services : On a un projet global, c'est une évaluation, chaque année, on déploie, comme pour les caméras de vidéoprotection. Ce n'est pas un budget, c'est un rapport d'orientations.

Jocelyne BONTOUX : Alors il faut l'écrire et le présenter autrement. La situation financière de 2024, c'est acté. De l'extérieur, on voit 2 tableaux : 8 000€ / 4 tableaux : 1 800€. Il faut l'expliquer autrement alors, sans quantifier, si c'est dans le cadre d'un programme.

Alain TARRINI : La réponse sera dans le compte administratif, il sera indiqué très exactement combien a coûté tel ou tel tableau. Je voudrai attirer votre attention sur la ligne dotation et participation (p38). Il y a 1 076 000€ sur le budget primitif par ce que tant que le budget de l'Etat n'est pas voté, si on se permet de faire un prévisionnel trop important on va être taxé de faire un budget insincère, donc on a pris soin de faire un prévisionnel en dessous. Et il n'y aura pas de surprise. Et si par chance on a un peu plus de dotation, on pourra reprendre des choses qu'on ne pourrait pas faire.

Jocelyne BONTOUX : On en a justement parlé en commission finances. J'ai fait les pourcentages, car la colonne existe parfois. Cette année elle a disparu, comme la colonne subventions. Tu parlais du Budget Primitif Prévisionnel. C'est logique de ne pas espérer plus que ce que l'on a eu, par prudence. Ce qui m'interpelle, c'est qu'au total on a -7.62%. Sauf que l'atténuation de charges, les produits de services, impôts et taxes, c'est juste 0.7% en moins. Les dotations et participations, c'est -32% alors que l'année passée c'était -0.79%.

Alain TARRINI : La prudence est de mise, en prenant cette marge.

Jocelyne BONTOUX : Je ne parle pas en général, je demande pourquoi sur ce poste là en particulier.

Max FREY : On a préféré parer au pire en se laissant de la marge pour ne pas avoir de mauvaises surprises. On a calé le budget au plus serré pour continuer à fonctionner normalement.

Jocelyne BONTOUX : Je suis d'accord. Vous avez fait un budget à -7.62%, mais pourquoi sur le chapitre dotations et participations en particulier vous avez fait -32% ?

Monsieur le Maire : Les dotations c'est ce qu'on maîtrise le moins, on ne connaît pas la dotation de l'Etat. La dotation c'est ce qui nous permet de compenser la taxe d'habitation par exemple. Certains parlent de remettre la taxe d'habitation. L'Etat veut reprendre 60 milliards sur le compte des collectivités territoriales. Si on ne fait pas preuve de prudence, en mars, vous allez nous traiter de fous et d'excessifs.

Jocelyne BONTOUX : Je vous dis, oui, c'est normal, pour un budget sincère. Mais je vous demande pourquoi sur ce poste là et je n'ai pas ma réponse.

Monsieur le Maire : Nous avons des ressources qui viennent de la taxe foncière, nous n'avons plus la CFE (contribution foncière des entreprises). Aujourd'hui la rentrée d'argent dont nous disposons, c'est la taxe foncière et la compensation donnée par l'Etat pour la taxe d'habitation. Si la taxe d'habitation existait toujours, nous pourrions calculer, en fonction de notre nombre de logements, ce que nous allons toucher. Mais ce n'est plus le cas et nous parlons désormais de dotations.

Vous parliez tout à l'heure du fonds de péréquation, si les communes les plus riches sont ponctionnées à la source, ça fera baisser de fait le fonds de péréquation.

Max FREY : Le budget dans sa globalité ne diminue pas de 30%, le point que tu soulèves est expliqué slide 39, les dotations c'est le point que l'on maîtrise le moins. Automatiquement, on a minoré.

Monsieur le Maire : Le budget permettra de connaître le financement de la commune, en espérant que le gouvernement décide d'un budget. Le contexte est particulier. En espérant que le Premier Ministre arrive à écrire un budget pour la France, parce qu'en dehors des communes, c'est tout le pays qui est en attente. La situation est incertaine.

Jocelyne BONTOUX : Suite à l'emprunt du million, l'endettement a un petit peu augmenté, c'est normal. En 2025, avez-vous l'intention d'emprunter pour commencer les travaux de la nouvelle école ?

Monsieur le Maire : Cet emprunt se termine en 2026. A partir de là nous relancerons l'emprunt en fonction de l'évolution des travaux de l'école.

Jocelyne BONTOUX : Qu'est-ce qui est envisagé ?

Monsieur le Maire : Il faut déjà que le chantier démarre. Le permis est déposé depuis un mois et demi et nous n'avons pas eu de recours, c'est en bonne voie. Le CCFF a été détruit. Juin ou juillet le chantier démarre.

Max FREY : Nous savons ce que nous devons emprunter. Nous attendons le retour des différentes banques sollicitées. Nous vous présenterons les offres et vous expliquerons nos choix. Et nous articulerons l'emprunt.

Jocelyne BONTOUX : Nous donnons acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire : Je souhaite que l'école se fasse maintenant, parce que ça commence à faire long. Vous ne pouvez pas dire que vous avez été rapide sur ce coup, vous.

Patrice ENSARGUEX : Mais nous, nous n'avions pas promis l'ouverture et l'inauguration de l'école pour 2026, hein.

Monsieur le Maire : Oui mais moi, je l'ai faite, elle est en train de se faire. Allez, passage au vote de la présentation du ROB.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, donne acte **A L'UNANIMITE** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue d'un débat pour l'année 2025.

2) **Délib 02_2025** Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025

Rapporteur : Max FREY

L'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que :

« La collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Ces dispositions permettent la poursuite du programme d'investissement durant les premiers mois de l'année.

Il est donc proposé le projet de délibération suivant :

Art.1 : AUTORISER Monsieur le Maire, avant l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en capital qui peuvent être mandatés à leur échéance avant le vote du budget conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales suivant le détail ci-après :

CHAPITRE	Libellé	Crédits inscrits en 2024 en €	Ouverture par anticipation en €
20	Immobilisations incorporelles	63 700.00	15 925.00
21	Immobilisations corporelles	366 570.00	91 642.50
23	Immobilisations en cours	1 492 525.67	373 131.42

Max FREY : Le budget de l'Etat n'ayant pas été voté et la collectivité devant continuer à fonctionner et payer ses factures, comme le prévoit le règlement, on vous demande de nous autoriser à débloquer une somme, 1/4 du budget, de façon de pouvoir continuer à fonctionner.

Jocelyne BONTOUX : Nous allons nous abstenir au motif que nous ne votons pas le budget. On ne vote pas « contre », c'est pour rester dans une logique.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, adopte cette délibération **AVEC 25 VOIX POUR** (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Jean-Nicolas BECUE - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Enzo BRUNETTO) et **4 ABSTENTIONS** (Marie-Thérèse FOURNIER - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU).

3) **Délib 03_2025** Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions, il est proposé la création et la modification d'emplois permanents, à compter du 29 janvier 2025.

Il s'agit de :

1 - La modification du temps de travail de l'emploi permanent d'animateur/trice en bibliothèque auprès de l'école élémentaire :

- Suppression d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires du temps de travail.

- Création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires maximum, du temps de travail.

2 - La création d'un emploi permanent de responsable des services techniques, cadres d'emplois des ingénieurs ou des techniciens territoriaux à raison de 35 heures.

Il est donc proposé le projet de délibération suivant :

Art. 1 : SUPPRIMER un emploi permanent d'animateur/trice de bibliothèque, à temps non complet, à raison de 17 heures 30 minutes du temps de travail.

Art. 2 : CREER un emploi permanent d'animateur/trice de bibliothèque, à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires maximum, du temps de travail.

Art.3 : CREER un emploi permanent à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de responsable des services techniques, cadres d'emplois des ingénieurs ou des techniciens territoriaux.

Art. 4 : DECIDER de mettre à jour le tableau des effectifs.

Art. 5 : DIRE que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif de l'exercice en cours.

Pascale COSTIOU : Y a-t-il des postes ouverts non pourvus, lesquels ?

Monsieur le Maire : Un poste de comptable et un d'assistante RH.

Alain TARRINI : J'ai milité pour que le poste de bibliothécaire soit sur 21h/semaine, tant que je m'occuperai du scolaire, on ne fera pas d'économie sur les enfants.

Jocelyne BONTOUX : J'en suis ravie, tu as donné la réponse avant qu'on te pose la question, et on ne t'aurait peut-être pas donné la parole.

Monsieur le Maire : Ecoutez, vous prenez la parole, vous dites ce que vous voulez, c'est la démocratie. Mais ne faites pas d'allusions me concernant.

Jocelyne BONTOUX : Est-ce que le poste de bibliothécaire est annualisé ?

Monsieur le Maire : Il ne l'est plus.

Jocelyne BONTOUX : Parce qu'on est revenu à un poste à 21 heures ?

Monsieur le Maire : Voilà.

Jocelyne BONTOUX : C'est bien.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, adopte cette délibération **A L'UNANIMITE**.

4) **Délib 04_2025** Création et recrutement des contrats d'engagement éducatif/Année 2025

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Par conséquent, la collectivité réitère, pour l'année 2025, sa volonté de recruter des animateurs sous contrat d'engagement éducatif afin de renforcer l'équipe des emplois permanents, pendant les périodes de vacances scolaires, en raison des besoins des familles.

Le décret du 4 décembre 2024 du code de l'action sociale, en se fondant pour partie sur les travaux du Comité Filière Animation, prévoit de relever ce seuil à 4,30 fois le SMIC par jour, et donc de **fixer la rémunération minimale du CEE à 52 € environ par jour** (11,88 x 4,3).

Selon le profil des candidats, la rémunération journalière correspondra au tableau ci-dessous.

Statut des candidats	Fonction	Certification	Temps hebdomadaire	Rémunération journalière
Majeur(e)	Animateur	BAFA	48 heures	80.00€
Mineur(e)	Animateur	BAFA	35 heures	60.00€
Majeur(e)	Animateur	Non diplômé & stagiaire BAFA	48 heures	70.00€
Mineur(e)	Animateur	Stagiaire BAFA	35 heures	52.00€

Il est donc proposé le projet de délibération suivant :

Art. 1 : APPLIQUER selon le profil des candidats, la rémunération journalière prévue au tableau ci-dessus.

Art. 2 : DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget, CHAPITRE 012.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, adopte cette délibération **A L'UNANIMITE**.

5) **Délib 05_2025** Recrutement des emplois permanents et non permanents

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

En prévision de la période estivale, de congé, pour raison de santé et autres, de besoins de continuité du service ou de vacance d'emploi non pourvu par un fonctionnaire, il sera nécessaire de renforcer les services de la collectivité conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles :

- ✓ Article L332-23
- ✓ Article L332-13
- ✓ Article L332-14
- ✓ Article L332-8
- ✓ Article L332-9

Il est donc proposé le projet de délibération suivant :

Art. 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par les articles du Code Général de la Fonction Publique cités ci-dessus.

Art. 2 : DIRE que la dépense est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, adopte cette délibération **A L'UNANIMITE**.

6) **Délib 06_2025** Actualisation du régime indemnitaire

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

Le cadre juridique du régime indemnitaire impose aux collectivités de détailler les conditions d'attribution des primes et indemnités liées aux grades et aux filières territoriales et de les actualiser autant de fois que nécessaire après la parution des décrets d'application.

Dans ce contexte, il s'agit d'actualiser le RIFSEEP du cadre d'emploi des puéricultrices territoriales et de supprimer l'ancien régime indemnitaire de la Police Municipale, remplacer par l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement au 1^{er} janvier 2025 (Délibération n°73 du 5-12-2024).

Il est donc proposé le projet de délibération suivant :

Art. 1 : ANNULER la délibération n°15_2022 du 31 mars 2022,

Art. 2 : ACTUALISER les montants de références des différentes indemnités et primes du régime indemnitaire,

Art. 3 : INSCRIRE chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours/Chapitre 012.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, adopte cette délibération **A L'UNANIMITE**.

7) **Délib 07_2025** Approbation d'une convention portant ouverture des ateliers métropolitains au bénéfice des agents des communes-membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

Le 20 octobre 2022, par délibération FBPA-041-12581/22/CM, le Conseil Métropolitain a proposé de permettre aux agents des communes-membres d'accéder à des formations métropolitaines internes. Ainsi, par convention, la Métropole ouvre à ses communes des ateliers de partages de procédures et de connaissances relatifs à des thématiques et projets métropolitains. Ces dispositifs ne relevant pas du champ de la concurrence, s'inscrivent dans une volonté de créer du lien, une culture et des connaissances communes de manière à simplifier et fluidifier les échanges entre agents métropolitains et communaux et faciliter la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire métropolitain.

Les ateliers seront organisés en présentiel ou en distanciel et sous la forme de webinaires, visioconférences, séminaires, conférence ou autres modalités de manière à favoriser les échanges de pratiques et d'expertise entre les différents acteurs du territoire. La durée variera de quelques heures à plusieurs jours en fonction des thématiques.

Les informations relatives à la programmation des ateliers et aux modalités d'inscription seront consultables sur la plateforme de ressources mutualisées.

Cette convention sera conclue à titre gratuit avec chaque commune souhaitant faire bénéficier ses agents des ateliers métropolitains.

Le conseil municipal doit approuver les termes de la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Il est donc proposé le projet de délibération suivant :

Art. 1 : APPROUVER la convention portant ouverture des ateliers métropolitains au bénéfice des agents des communes-membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Art. 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Jean-Nicolas BECUE : Je m'abstiendrai de voter cette délibération parce que j'ai lu et relu le projet de convention, il me paraît n'avoir aucune importance juridique, c'est une notice d'information. C'est un peu comme si on nous demandait de voter pour accepter l'idée que l'ATD13 existe et qu'on puisse s'en servir. Donc je m'abstiendrai.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, adopte cette délibération **AVEC 28 VOIX POUR** (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO et **1 ABSTENTION** (Jean-Nicolas BECUE).

- 8) **Délib 08_2025** Convention d'accompagnement entre la ville de Roquefort-la Bédoule et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Marseillaise, avec le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le contexte économique et aussi réglementaire nécessite pour les collectivités d'engager des actions d'efficacité énergétique et de maîtrise énergétique de leur patrimoine :

- Augmentation du prix de l'énergie, due au contexte géopolitique et à la raréfaction des ressources fossiles,
- Obligation réglementaire d'engager des actions de réduction des consommations énergétiques de certains bâtiments tertiaires (« décret éco-énergie tertiaire » du 23 juillet 2019 en application de l'article 175 de la loi dite Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018 (ELAN),

Nous avons été contactés par l'ALEC, association créée par la Métropole, qui nous propose de nous accompagner dans les démarches de maîtrise de nos consommations d'énergie.

L'ALEC a pour but de favoriser et d'entreprendre des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi qu'au développement des énergies renouvelables.

Être adhérent à l'ALEC permet à la Commune d'avoir accès à un service d'accompagnement à la gestion énergétique de son patrimoine. Cela consiste, entre autres, à :

- Réaliser le bilan énergétique du patrimoine afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores et les plus coûteux,
- Identifier les bâtiments assujettis au décret tertiaire et initier les démarches de maîtrise des consommations,
- Dégager les pistes d'économies rapides ne nécessitant pas de travaux et planifier de manière phasée les éventuelles actions de rénovation et de réduction des charges énergétiques.

L'action de l'ALEC est concrétisée par la mise à disposition d'un économiste de flux, tiers de confiance neutre et indépendant. Les actions se dérouleront dans la suite des bilans énergétiques qui ont été récemment réalisés par la commune sur les bâtiments communaux.

Pour produire les effets attendus, un travail efficace sur le patrimoine communal doit être envisagé sur une période conseillée de 2 ans minimum.

La Commune s'engage sur les dispositions de la convention pour une période d'un (1) an. La présente convention sera reconduite tacitement, sauf dénonciation prévue dans la convention.

Le coût de l'adhésion s'élève à 2€/habitant/an pour la commune, la Métropole prend en charge son financement à hauteur de 1€/habitant/an, ce qui revient à 5 861 € pour cette année à la commune.

Cette dépense est prévue au budget 2025.

Le conseil municipal doit autoriser à Monsieur le Maire à adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour une année et à signer la convention.

Il est donc proposé le projet de délibération suivant :

Art. 1 : AUTORISER la Commune à adhérer à l'Agence Locale de l'Energie de la Métropole Marseillaise, conformément aux statuts et au règlement de cette association,

Art. 2 : DESIGNER comme élu représentant la Commune au sein de l'ALEC : Mme Marjorie MINUTOLO, Adjointe déléguée à l'Environnement, cadre de vie et écologie,

Art. 3 : PRECISER que le montant coût de l'adhésion s'élève à 2€/habitant/an pour la commune, la Métropole prend en charge son financement à hauteur de 1€/habitant/an, ce qui revient à 5 861 € pour cette année à la commune,

Art. 4 : PRECISER que ces crédits seront inscrits au Budget 2025,

Art. 5 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Pascale COSTIOU : Pourquoi on part sur 5861 habitants alors qu'on est plus de 6000 depuis plusieurs années ?

Monsieur le Maire : On prend le dernier chiffre officiel donné par l'INSEE.

Jean-Nicolas BECUE : Je voterai contre cette délibération que je trouve particulièrement scandaleuse. Il y a à peu près 1 750 000 habitants dans la Métropole puisque la Région d'Arles n'en fait pas partie, ça veut donc dire que cette association, qui se borne à mettre à votre disposition un économiste de flux, de faire du conseil et de l'accompagnement, estime qu'elle a besoin de 3 500 000€ pour fonctionner. C'est un véritable scandale. Vous êtes en train, à juste titre, de nous rappeler dans un rapport d'orientations budgétaires, que l'argent est assez chiche en ce moment et qu'on ne sait même pas où l'Etat va, mais on va dépenser 3 500 000€ pour faire tourner une association métropolitaine dans laquelle je suis certain que les salaires des gens qui y travailleront seront copieux.

Monsieur Le Maire : C'est votre avis. Vous portez votre jugement. Vous savez, quand on fait des études énergétiques sur des bâtiments, on est largement au-delà des 5 800€ par an. On a commencé à travailler sur le sujet, de toutes études qu'on a pu faire mener par des bureaux d'études spécialisés, ils sont plus chers que 5 800€ sur l'ensemble du patrimoine immobilier de la commune.

Jean-Nicolas BECUE : Si jamais l'association en question proposait de faire des études et de les financer, je voterai avec les deux mains pour cette délibération. Ici, cette association ALEC propose juste de vous accompagner dans la réflexion. Le travail est à votre charge, c'est donc un conseiller qui se payer 3 500 000€.

Jocelyne BONTOUX : Je rejoins un petit peu Mr BECUE, mais je me dis que vous signez pour une année, mais, par contre, c'est une convention qui sera reconduite tacitement. Si la première année on vous fait un bilan, ça peut suffire, un an.

Monsieur Le Maire : Mais bien sûr, à nous d'ajuster et de savoir ce qu'on veut. On n'est pas la ville de Marseille en nombre de logements et de bâtiments.

Jocelyne BONTOUX : Voilà, une fois que le bilan est fait...

Monsieur Le Maire : Ce qui nous intéresse, nous, au travers de l'ALEC, avant toute chose, n'en déplaise à certains, c'est surtout pour le développement des énergies renouvelables. Chacun est libre de penser ce qu'il veut, passage au vote.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, adopte cette délibération **AVEC 24 VOIX POUR** (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Enzo BRUNETTO), **1 VOIX CONTRE** (Jean-Nicolas BECUE) et **4 ABSTENTIONS** (Marie-Thérèse FOURNIER - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU).



V - Réponses aux questions écrites :

Questions du groupe le cœur et l'action

Question 1.

Le conseil municipal des jeunes 2024

En ce début d'année, pourriez-vous nous faire part des actions du CMJ pour l'année 2024 et le budget global consacré à celui-ci pour cette même période ?

Question 2

Le conseil municipal des jeunes 2025

Quels sont les projets proposés par le CMJ auxquels vous allez donner suite en 2025, les enfants de ce CMJ peuvent-ils espérer le même traitement que l'an passé, à savoir entre autres un voyage culturel de partage avec les jeunes de Chianni, ville d'Italie avec laquelle nous sommes liés par un jumelage et quel est le budget alloué pour 2025 ?

Alain TARRINI :

(Réponse groupée aux questions 1 et 2)

Je peux seulement vous donner le budget de fonctionnement : 1600€

Pour une raison simple, c'est que les actions sont proposées aux jeunes élus et c'est à elles et eux de décider s'ils (elles) les retiennent ou pas. Et, aussi, bien-sûr de proposer les leurs.

Nous envisageons différentes choses :

- Le char pour la St Eloi
- Visite de la grotte Cosquer (qui n'a pu se faire l'an dernier)
- Rencontre avec des élus jeunes d'autres communes
- Participation à des actions initiées par d'autres associations (Bedoul'art, Pédibus, Nuit des étoiles,)
- Et surtout, le montage d'un dossier de travaux de proximité subventionnable par le Conseil Départemental Jeunes.

Sans préjuger, bien-sûr, des propositions venant des élu(e)s jeunes eux(elles)-mêmes.

Quant au séjour à Chianni, la complexité de l'organisation et de la préparation ne nous permet pas de le prévoir pour 2025, mais les jeunes sont élu(e)s pour deux ans et il pourra être programmé pour 2026.

Question 3

Projet de construction d'envergure sur la route de Cassis

Vous avez annoncé la construction supplémentaire d'une centaine de logements sur la route de Cassis, suite à de nombreuses interpellations de riverains manifestement hostiles à ce projet, pouvez-vous informer la population sur l'avancement de ce programme et si les permis de construire ont été déposés et délivrés ?

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas signé, moi, le PLU, puisqu'il date de 2019. Je suppose que vous parlez du terrain Maria. Effectivement il a l'intention de vendre son terrain, il a fait déposer un permis par une grosse entreprise immobilière et le permis correspond à ce que le PLU exige. C'est un terrain rendu constructible depuis 2019, à partir de là, libre à lui de choisir s'il veut le vendre ou pas. Moi, à part préempter le terrain, je n'ai pas de moyens. Sur ce terrain, il y avait une jauge supérieure à 100 logements, on a fait redescendre à 100 logements maximum. C'est un terrain 100% privé. Le permis est déposé et délivré. J'ai reçu les riverains puisqu'il y a un CIQ qui s'est monté sur site, on a expliqué les aménagements. Notre rôle c'est de voir avec la Métropole quels aménagements on va proposer pour sécuriser ce quartier. Puisqu'il va recevoir 100 logements de plus. C'est quand même moins de logements que le clos des Caneuves à côté. J'ai reçu chaque personne qui a souhaité me rencontrer. On a essayé de voir pour qu'il y ait le moins de gêne possible. Et encore ce terrain n'a pas trop de mitoyenneté. C'est surtout les maisons en dessous. Le flux de circulation sera inévitable.

Question 4

Rénovation du terrain multisport à-côté de l'école maternelle

Quand prévoyez-vous de rénover le terrain multisport qui n'est pas plat et dont l'enrobé est dégradé et envahi par de la végétation ?

Diane LAMOTTE :

Il me semble qu'il y a une erreur dans la question, il s'agit du terrain à côté de l'école élémentaire et non de l'école maternelle.

La question d'une amélioration ou d'un nouvel espace plus moderne a été évoqué avec le précédent CMJ, cependant la construction de la nouvelle école est la priorité en 2025.

Les discussions concernant l'utilisation des anciens locaux de l'école actuelle et des améliorations globales du complexe sportif sont en cours, cet espace fera donc l'objet d'une réflexion plus globale, mais plus tard.

Question 5

Coulée verte la Ciotat - Saintes-Maries-de-la-Mer

Lors de ses vœux à la presse, la présidente des Bouches-du-Rhône, Martine Vassal, a annoncé vouloir créer une « grande traversée » du département. Une voie verte qui relierait La Ciotat aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Monsieur le Maire, dans quelle mesure et avec quel impact pour la commune êtes-vous associé e à ce projet porté par Martine Vassal ?

Monsieur le Maire :

A ce jour, cette coulée verte a été évoquée par la Présidente. Aujourd'hui nous n'avons pas plus d'informations si ce n'est que ça passerait par des forêts départementales. De fait, notre commune serait traversée puisque nous avons la forêt départementale de Fontblanche qui permettrait un lien direct entre la Ciotat et Gémenos. Donc, après, le parcours exact, on ne sait pas. Il n'y a pas eu de concertation. On sera tenu au courant dans les semaines ou les mois qui arrivent. L'annonce a été faite.

Question 6

Léa composite

En 1994, l'entreprise « Alliance Piscine » aujourd'hui appelée « Léa composite » s'est installée à Roquefort-la Bédoule, quartiers des « Fourniers ». Cette entreprise stocke et utilise des produits dangereux dans le process de la fabrication des coques de piscine. Il fut question qu'elle déménage dans un lieu plus conforme et que seulement les bureaux resteraient dans cet endroit. Or, les bureaux sont installés à Aubagne dans la zone des Paluds et la fabrication des coques se réalise toujours à Roquefort La Bédoule dans une zone de plus en plus urbanisée. D'autant plus qu'il y a des projets de constructions autour de ce site, ce qui impliquera l'installation d'une population de plus en plus nombreuse.

Il y a eu cet incendie en 2024 qui aurait pu être beaucoup plus grave sans l'intervention rapide et efficace des pompiers et les nuisances olfactives perdurent plus particulièrement en période estivale. Nous pensons surtout aux enfants qui pratiquent des sports et à ceux qui fréquentent les écoles non loin de là. Par temps de vent, on peut se poser certaines questions (particules fines...)

Suite à la modification numéro 3 du PLUI, toute cette zone a été rendue constructible. Dans ce contexte, pouvez-vous nous affirmer qu'il n'existe aucun danger sanitaire ?

Monsieur le Maire :

Le sujet Alliance piscine est complexe, et pas que depuis l'incendie.

En 2020 lors, de notre élection, avec Mr VANDEVOIR, on a regardé si tout était conforme, en termes de législation, chez Alliance piscine. Nous avons pris l'initiative de faire rajouter un poteau incendie supplémentaire, en face, à titre préventif. L'urbanisation est descendue jusqu'en mitoyenneté d'Alliance piscine, pour certaines clôtures, elles jouxtent Alliance piscine. Encore une fois, je n'ai pas signé ces permis de construire. Le risque existe vu ce qui s'est passé il y a à peu près un an, un incendie qui aurait pu être plus dramatique. Ce qui nous a permis d'accélérer la procédure auprès de la Métropole pour nous libérer un foncier que nous avons identifié en haut de la Plaine du Caire, presque au-dessus de l'autoroute, qui représente une surface suffisante pour les recevoir. Alliance piscine était en droit de construire un bâtiment de bureau, j'ai demandé au gérant de temporiser un peu, d'attendre pour essayer de lui proposer un nouveau site de façon qu'il puisse déménager.

La question est double : c'est une centaine d'emplois sur la commune, essentiellement des gens de la Bédoule. Des emplois peu qualifiés, qui permettent à des gens de notre commune de pouvoir travailler. Deuxième sujet, c'est une belle usine, une belle économie, notre intérêt c'est de la garder sur la commune, en évitant de la positionner dans des endroits à risque. On a essayé de contourner les démarches administratives françaises, c'est juste impossible, il faut attendre la révision du PLU qui devrait avoir lieu deuxième semestre 2026. Ce qui nous permettrait de reloger Alliance piscine dans la zone d'activité du Caire et de libérer le terrain. Quant à la modification du PLU, elle concernait une OAP qui était sur un site des Fourniers, et dans la révision de laquelle la Métropole avait intégré Alliance piscine. Ce qui lui permet aujourd'hui, par une transaction financière, de vendre le terrain et reconstruire une nouvelle usine. L'intérêt est double, la démarche menée auprès de la préfecture, du SDIS 13, de la commune, la DDTM, etc, de pouvoir déplacer cette usine. Ce sont aussi des camions qui traversent la commune et qu'on pourrait éviter si elle était dans la zone d'activité. L'urbanisation a fait que tout s'est resserré autour de l'usine. Effectivement, quand ils travaillent leur polyester, ça sent très mauvais. Paraît-il qu'il n'y a pas de risque sanitaire, mais c'est vrai qu'il y a des nuisances d'odeurs, de bruit, les gens se plaignent régulièrement. On envoie régulièrement la police municipale l'été, par ce qu'ils commencent à 5h du matin quand ils démoulent leurs piscines, ils tapent, à 7h du matin tous les voisins portent plainte.

Marie-Thérèse FOURNIER : ces particules fines, à la longue, peuvent être nocives, pour les gens alentour et même vers l'école quand il y a du vent etc. Est-ce que l'air a été analysé ?

Monsieur le Maire : La DREAL fait régulièrement les analyses nécessaires. Ce n'est pas un site reconnu dangereux. Il n'est pas classé SEVESO. Mais oui, il faut le déménager. Nous avons vu avec les patrons de Léa composite, les ventilateurs vont être changés et équipés de filtres qui retiennent ces microparticules.

Marie-Thérèse FOURNIER : Peut-on avoir ces résultats d'analyse de l'air ?

Marc VANDEVOIR : C'est une installation soumise à déclaration et contrôlée tous les ans par les services de la Préfecture. C'est une entreprise classée, donc très suivie par la Préfecture, malgré qu'elle soit uniquement à déclaration, donc sans danger. Léa composite a le même problème qu'ARKEMA, à Saint Menet, c'est-à-dire qu'ils étaient en zone industrielle et c'est la ville qui est venue à eux. Si on leur trouve un nouvel endroit sur Roquefort-la Bédoule pour conserver les emplois, ils déménageront.

Question 7

Restaurant brasserie

Monsieur le Maire, alors que vous insistez sur le fait que le budget de la commune est limité, comment justifiez-vous la décision de créer un restaurant-brasserie, un projet coûteux et risqué avec un impact

potentiellement négatif pour les autres commerçants alors même que cet argent pourrait être utilisé pour des vraies priorités bénéfiques à tous ?

Monsieur le Maire :

Le projet de la brasserie se fera, c'est sûr, c'est un commerce en fait. Il va se faire. Vous parlez de concurrence, il y a deux restaurants, le restaurant chinois Soleil d'Asie et chez Cécile, qui a mis en vente. Donc la concurrence est très relative. Nous n'avons pas de point de restauration sur la commune, commune de 6000 habitants avec un tourisme qui ne fait que croître. On le voit avec la taxe de séjour. On ne sait pas où manger à Roquefort-la Bédoule. Il y a le tabac qui fait quelques repas. En dehors de ça on n'a rien. Il faut capter les gens qui vont manger au restaurant. C'est une économie qu'on pourrait développer et une belle économie à mon avis. Les gens qui passent en vacances et veulent s'arrêter chez nous pourront le faire dans un restaurant. En investissement, on va faire le gros du commerce et la gestion sera faite par des entrepreneurs.

Questions de Monsieur Jean-Nicolas BECUE

Question 1.

Dans une présentation POWERPOINT récente, émanant de la Direction Générale des Services, portant sur le Projet d'Administration de la Ville, un certain nombre des diapositives semblent avoir été élaborées par la société "APS CONSULTANTS".

N'ayant pas connaissance d'un quelconque marché ou d'une quelconque décision d'employer cette société pouvez-vous nous préciser les points suivants :

- Quelle est cette société ?
- Dans quel contexte a-t-elle été conduite à travailler pour la commune ?
- Combien cela a-t-il coûté à la Ville ?
- Qu'est ce qui justifiait de faire appel aux services de cette société, sachant que la Ville emploie déjà la société JAPY 21 pour près de 3.000 € par mois et que par ailleurs nous disposons de la présence d'une Directrice Générale des Services ?

Monsieur le Maire :

La société APS Consultants était une autoentreprise dirigée par Mme Sylviane AMEDEO avec laquelle elle effectuait certaines missions de remplacement sur les postes de DGS depuis 2019 (recrutement possible soit en prestations de services, soit en CDD). Ces missions lui étaient confiées la plupart du temps par le CDG 13. C'est d'ailleurs de cette façon qu'elle a été missionnée par J. ORGEAS en juin 2020 à Roquefort-la Bédoule.

Nous l'avons sollicité en novembre et décembre 2023, lorsque nous n'avions pas de DGS.

Sa mission comme précisé sur la facture du 9 janvier 2024 prévoyait diverses prestations comme un diagnostic de l'organisation municipale, des préconisations, la mise en place d'un projet d'administration, d'un nouvel organigramme et d'une formation aux élus et agents sur les relations élus/fonctionnaires pour une bonne collaboration. Toutes ces missions, et bien d'autres, ont été remplies.

Cette facture couvre la période de ces 2 mois, pour un montant TTC de 5 760 €. Sur une autoentreprise, les charges sont payées par le prestataire à hauteur de 22.5 % du chiffre d'affaires.

Mme AMEDEO a été recrutée depuis le 1^{er} janvier 2024 par la commune sur un CDD et a demandé la radiation de cette autoentreprise depuis cette date.

Question 2

Lors de l'exposé des motifs précédant la délibération d'accorder à la Caisse d'Epargne un bail dérogatoire gratuit, l'adjoint délégué aux Finances, ancien salarié de ladite banque auquel vous aviez expressément demandé de ne pas prendre part aux délibérations concernant cette banque, a justifié du "cadeau" en exposant que la banque allait engager 80.000 euros de travaux d'aménagement.

Lors des débats précédant une délibération d'amélioration de ce bail dérogatoire, le 4 décembre 2024, j'avais demandé quel était le montant effectif de l'investissement réalisé par la banque.

Vous aviez répondu que vous ne le connaissiez pas mais que vous le communiqueriez au Conseil après la séance.

Deux mois pratiquement ont passé sans qu'aucune information ne nous parvienne.

Y-a-t-il une justification à ce silence ?

S'il devait s'avérer que la banque n'a pas réalisé le montant d'investissement qui, selon vous, justifiait de lui accorder la gratuité pour l'occupation de ce très beau local alors qu'elle ne l'occupe au mieux que deux journées par semaine, avez-vous prévu d'exiger qu'elle tienne ses engagements et/ou, à défaut, qu'elle s'acquitte d'un véritable loyer.

Monsieur le Maire :

Les travaux prévus dans le bail signés avec la CEPAC sont faits et bien faits et l'agence est ouverte depuis presque un an maintenant.

Ces travaux ont été estimés et pris en charge par la CEPAC elle-même qui ne nous a pas fourni de facture de ses prestataires. Le montant des travaux reste cependant proportionné à la surface occupée et la commune qui est propriétaire des locaux, en restera bénéficiaire si toutefois la CEPAC décidait de quitter les lieux. Nous n'aurons strictement rien à rembourser.

Je précise également, que ces travaux nous ont permis de bénéficier d'un local contigu à l'agence, dans lequel nous sommes en train d'aménager un bureau du tourisme.

Soyez rassuré M. BECUE, la CEPAC a bien fait faire les travaux prévus au bail. Nous avons signé, sur place, le bail en avril dernier et tous les Bédouleurs s'en sont aperçus !

✍️

VI – Communication de M. le Maire au Conseil Municipal

Attribution du bénéfice de la protection fonctionnelle et juridique au Maire au regard d'actions judiciaires le concernant et relevant des activités non détachables des missions de service public.

Autre information, si nos finances le permettent, nous ferons un petit don pour nos amis sinistrés de Mayotte. Une somme relative, mais une somme quand même.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h30

**Le secrétaire de séance,
Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN**



**Le Maire,
Marc DEL GRAZIA**

